



Dijon, le **06 JUIN 2025**

enc N° 2025-06-0000111

Direction du Cabinet, du Pilotage
et des Territoires
Affaire suivie par : Régis DINDAUD
Courriel : ars-bfc-dcpt-dd58@ars.sante.fr
Téléphone : 07.64.44.65.76

Madame et Messieurs les élus,

Votre courrier du 2 juin 2025 a retenu toute mon attention.

Le service des urgences (SMUR et service d'accueil) du centre hospitalier de DECIZE n'est absolument pas remis en cause.

La révision, en cours, du schéma régional des urgences, concertée avec les établissements et les fédérations, confirme cette position.

L'inscription des urgences de Decize dans ce schéma a été spécifiquement présentée, par l'ARS à Mme la présidente du conseil de surveillance le 16 avril dernier.

Elle a été également soumise pour avis (désormais favorables), notamment auprès de la CRSA et du conseil d'administration de l'ARS.

Les équipes de la direction territoriale de l'ARS dans la Nièvre, avec le chef d'établissement du CHAN, sont évidemment, à votre disposition pour vous préciser ou compléter telle ou telle information, sur ce point.

S'agissant de la trésorerie de l'établissement et du fait que l'établissement ne pourrait honorer les salaires à court terme, l'ARS n'a pas eu d'alerte, ni de dossier formalisé dans ce cadre.

Monsieur Fabien BAZIN
Président du Conseil Départemental
Hôtel du Département
58 039 NEVERS CEDEX

Si une rupture de salaire était avérée, nous n'hésiterions pas à examiner le dossier en COREVAT (comités régionaux de veille active sur la situation de trésorerie), dont le prochain a lieu le 20 juin prochain.

J'invite dans ce cadre, le directeur du CHAN à nous transmettre, sans attendre, tout document financier et budgétaire utile.

Il y sera alors partagé une analyse approfondie et des mesures de résolution (y compris en aides de l'ARS, si tel est le levier).

Dans ce contexte, pour les programmes d'investissement, il appartient au chef d'établissement, en concertation avec sa communauté, de prioriser les investissements et leur financement. À ce titre, le Centre Hospitalier de Decize bénéficie de plus de 4 millions d'euros dans le cadre du Ségur de l'investissement, auxquels s'ajoute une aide exceptionnelle de 469 000 euros, attribuée début 2025, visant à financer des investissements essentiels au maintien de la sécurité des soins et à l'amélioration des conditions de travail du personnel. Enfin, le Plan Global de Financement Pluriannuel (PGFP), transmis à l'ARS le 27 mai dernier et actuellement en cours d'examen, prévoit un montant global d'investissements d'environ 10 millions d'euros pour la période 2025-2030.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général,



Jean-Jacques COIPLÉ

Courrier adressé à :

- Justine GUYOT – Maire de Decize – Vice Présidente du Conseil départemental
- Patrice JOLY – Sénateur de la Nièvre
- Daniel BARBIER – Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre
- Frédéric ROY – Conseiller départemental